



CHAVANON
EN ACTION

Contrat territorial
2015 - 2020



Du ruisseau au robinet, un enjeu collectif



Contrat coordonné
par le Parc naturel régional
de Millevaches en Limousin



CHAVANON
EN ACTION
Contrat territorial

Le contrat du Chavanon

- Situé en tête du bassin hydrographique de la Dordogne, le territoire du Chavanon possède de nombreuses **sources et une forte densité de ruisseaux** à l'eau fraîche et bien oxygénée et de zones humides, accueillant des espèces telles que la moule perlière, le chabot, la truite fario, l'écrevisse à pattes blanches... Un capital hydrologique précieux !



Aménagement
d'un abreuvoir par la FD19
sur le Rau de l'Abelle
© P. PEYRARD (2015)

Mais depuis quelques décennies, on observe une **dégradation progressive et constante de la qualité de l'eau** et des milieux aquatiques : fermeture de plans d'eau à la baignade, banalisation écologique des zones humides, colmatage et ensablement généralisé de cours d'eau, régression d'espèces autochtones, etc. Le bassin versant du Chavanon contribue même à l'eutrophisation de la retenue de Bortles-Orgues, c'est-à-dire à la prolifération des algues à cause de la présence excessive de nutriments. **Le territoire a ainsi été identifié comme prioritaire** au titre de la Directive Cadre sur l'eau.

Les sources de perturbations sont nombreuses et variées, en raison du **lien étroit existant entre les activités humaines et les milieux aquatiques**. Mais dans une logique de solidarité amont-aval, il est d'intérêt général de préserver et/ou restaurer nos milieux et nos usages !

C'est pour cela qu'a été signé **le contrat territorial Chavanon** en action, qui rassemble 27 partenaires techniques et financiers.

- Avec le soutien financier :



FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
Fonds Européen de développement Régional

1

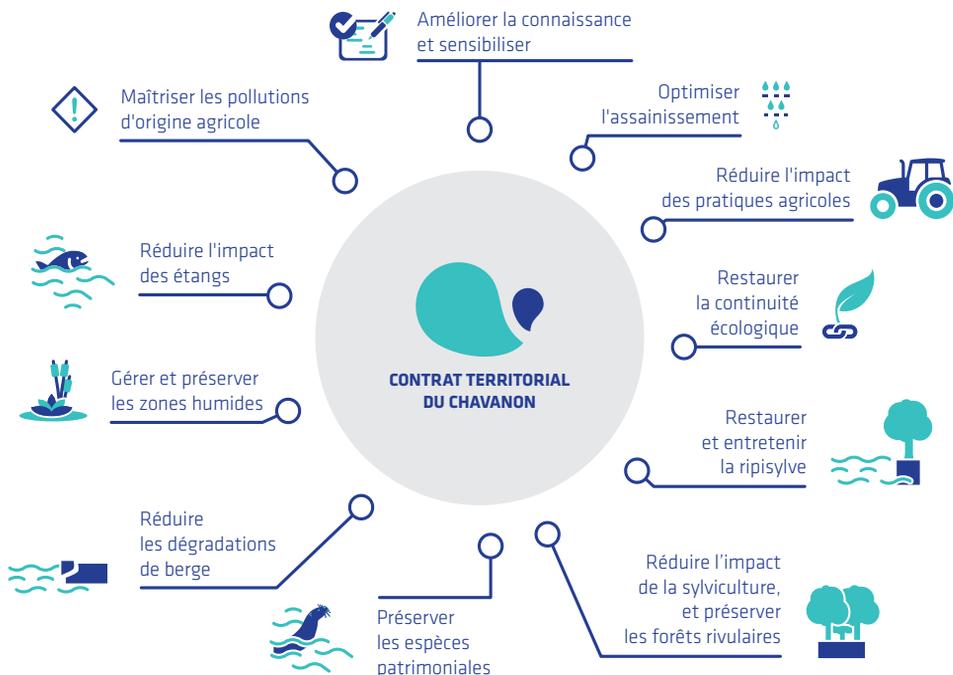
CONTRAT

20

PORTEURS
DE PROJETS

200

ACTIONS
prévues pour



3,8 Millions d'€uros

A NOTER

Le contrat territorial du Chavanon sera mis en oeuvre sur 5 ans, de 2015 à 2020

www.chavanon-en-action.fr



Le contrat du Chavanon

«Chavanon en action» est le nom d'un programme destiné à préserver les milieux aquatiques du **bassin versant*** du Chavanon. Ce programme coordonné par le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, se matérialise sous la forme d'un «contrat territorial» signé pour 5 ans. Ce contrat est un outil très puissant pour préserver notre bien commun (l'eau) et les milieux aquatiques car il transcende les limites administratives (des communes, départements, régions) afin d'agir à une échelle cohérente d'un point de vue hydrographique.



*GLOSSAIRE / "Bassin versant"

Espace géographique dans lequel toutes les eaux de pluie ou de ruissellement s'écoulent dans la même direction et se rejoignent pour former un cours d'eau ou un lac.



Signature du
Contrat territorial Chavanon
5 décembre 2014
© PNR ML (2014)

DES INSTITUTIONS ET DES ASSOCIATIONS QUI AGISSENT ENSEMBLE

Le contrat territorial est fondé sur un multi-partenariat entre **20 porteurs de projets**. Tous les organismes ayant un rôle à jouer dans la protection de l'eau se sont rassemblés : communes, communautés de communes,

syndicats mixtes, associations... Au lieu que chacun agisse dans son coin, sur son petit bout de rivière, sa zone humide ou son pré, le contrat territorial permet de **traiter les différentes causes de dégradation ou de pollution de manière coordonnée et cohérente !**

UN BASSIN À PRÉSERVER

Le Chavanon, qui porte le nom de la Ramade en amont, avant de rencontrer la Méouzette, prend sa source à Crocq et marque symboliquement la limite entre

les deux régions Limousin et Auvergne.

Long de 55 km, le Chavanon draine un territoire de 473 km², à cheval sur 3 départements (Corrèze, Creuse et Puy-de-Dôme).

Gonflant au fil de ses rencontres avec de plus petits ruisseaux (L'Abeille, La Clidane, La Barricade, etc.), il se jette dans la Dordogne au niveau de la retenue de Bort-les-Orgues.

DES ACTIONS À TOUS LES NIVEAUX

D'un montant de 3,8 millions d'euros, ce programme, signé le 2 décembre 2014, comporte plus de 200 actions :

- **Des actions de lutte contre la pollution**, avec la mise aux normes et l'optimisation des systèmes d'assainissement individuels et collectifs, la diminution des pollutions d'origine agricole ou encore la réduction de l'impact négatif des étangs.
- **Des actions de restauration des milieux aquatiques**, avec des opérations visant à améliorer les pratiques agricoles et sylvicoles, la gestion de zones humides, l'entretien de berges...
- **Des opérations permettant d'améliorer la connaissance du territoire**, au travers d'inventaires d'espèces d'intérêt patrimonial, de suivi physico-chimique et biologique de stations de mesures, etc.
- **Et bien sûr des opérations de pilotage et d'animation.**



Ferme ouverte organisée par les FR CIVAM à Eygurande chez Eric Jarasse © PNR ML (2015)

C'est le **Parc naturel régional de Millevaches en Limousin** qui est en charge de coordonner la mise en œuvre de toutes les opérations du programme.

DES FEMMES ET DES HOMMES SUR LE TERRAIN

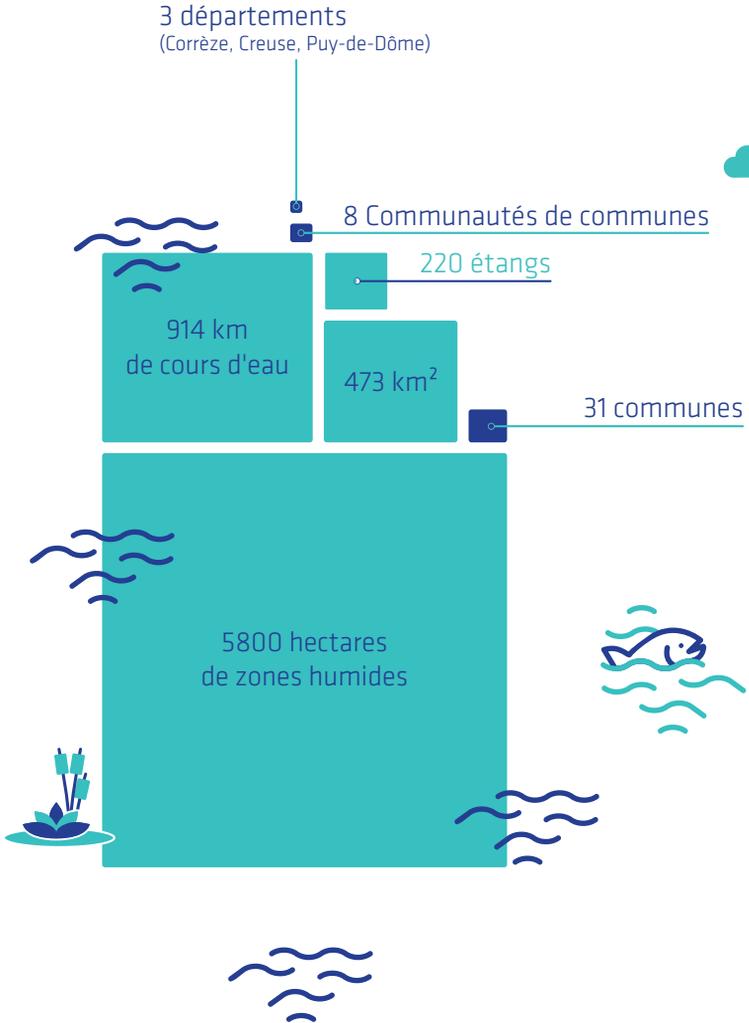
Ainsi, derrière ce Contrat territorial Chavanon, il y a des femmes et des hommes qui vont en bottes installer un abreuvoir pour que les vaches ne viennent plus boire directement à la rivière en piétinant les berges, qui arpentent les cours d'eau à la recherche d'écrevisses à pattes blanches ou de moules perlières, qui conseillent les forestiers ou les propriétaires d'étangs, qui convainquent les élus et sensibilisent les enfants...

RENSEIGNEMENTS

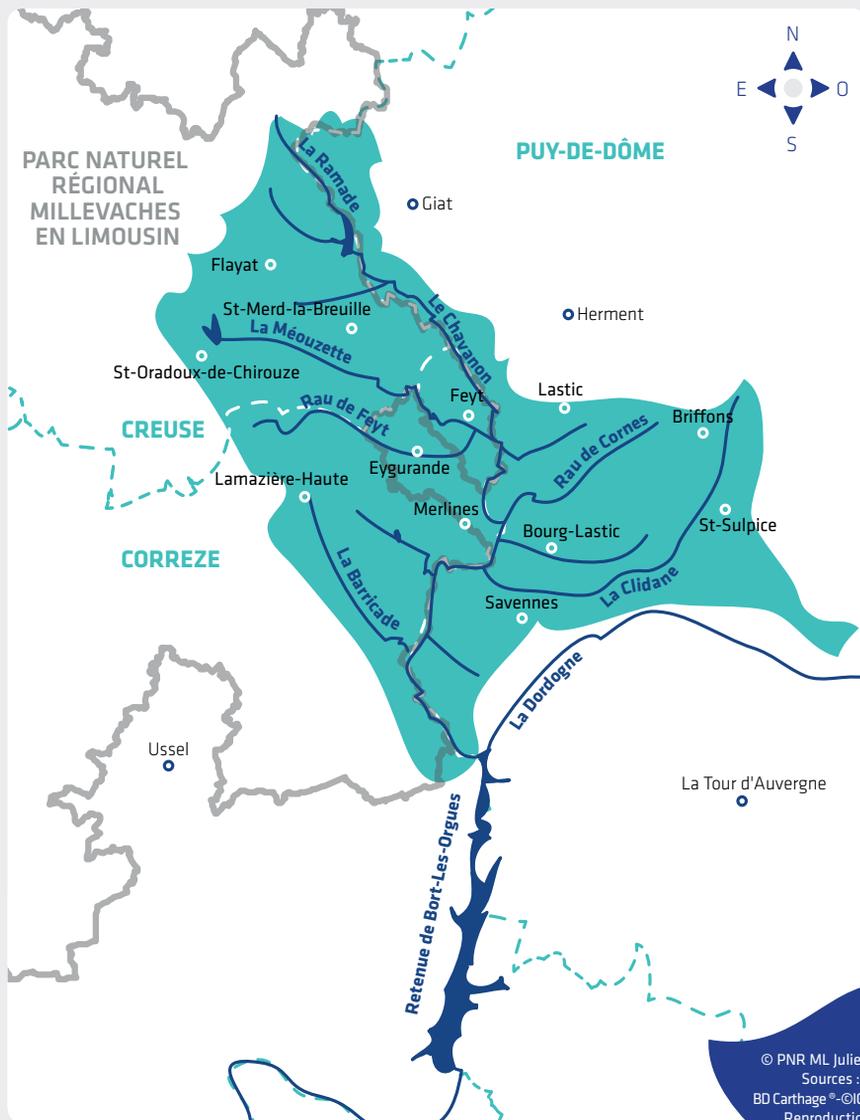
Julie Collet : 05 55 96 97 04
j.collet@pnr-millevaches.fr

www.chavanon-en-action.fr

Le Territoire



Le bassin versant du Chavanon est situé à l'extrémité Est du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin. Long de 55 kilomètres, le Chavanon prend sa source à Crocq et se jette au niveau de la retenue de Bort-Les-Orgues.



© PNR ML Julie COLLET (2016)
Sources : PNRML,
BD Carthage ®-©IGN, Geofla®-©IGN
Reproduction interdite.

Questions Réponses



QUELLES SONT LES SOURCES DE POLLUTION ?

● Pas de pression industrielle ici, mais l'ensemble des activités humaines peut avoir un impact sur la qualité de l'eau, du fait notamment de la forte densité du réseau hydrographique (*1,93 km de cours d'eau / km² sur le bassin versant du Chavanon contre 1,03 km / km² sur le bassin Adour-Garonne*). C'est l'**effet cumulé de ces petites perturbations** qui explique la dégradation croissante de la qualité de l'eau sur ce territoire : piétinement intempestif des berges par le bétail, présence d'étangs en chapelet, coupes forestières à blanc, nombreux ouvrages hydrauliques, systèmes d'assainissement non conformes... Tout le monde a donc un rôle à jouer dans la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux.



ON DONNE DE L'ARGENT POUR SAUVER LA NATURE, MAIS RIEN POUR LES GENS !

● La préservation de l'eau, c'est aussi un secteur économique et une source d'argent qui est directement utilisée sur le territoire pour financer de l'animation, des chantiers, des études, des mesures, de la sensibilisation... autant d'actions qui emploient des personnes. Par ailleurs, une eau de bonne qualité, c'est aussi moins de traitement pour l'eau à boire, des eaux de baignade propres, de l'eau de bonne qualité pour le bétail... **Tout le monde y gagne !**



POURQUOI PROTÉGER LES ZONES HUMIDES ? A QUOI SERVENT-ELLES ?

● Les zones humides jouent le rôle d'éponge ; elles absorbent l'eau en période de crue, et la restituent en période de sécheresse. Il est essentiel de les préserver car elles régulent les cours d'eau, et sont notamment très utiles pour les agriculteurs car elles constituent un pâturage intéressant les années critiques (*lire à ce sujet le portrait d'Eric Jarasse sur le site internet*). Elles ont aussi un rôle d'épuration important. Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne propose un accompagnement technique et gratuit à tout propriétaire ou gestionnaire de zones humides.



QU'EST-CE QUE LA RIPISYLVE, QUEL EST SON RÔLE ?

● La ripisylve est la végétation arborée qui se développe à la transition des milieux aquatiques et terrestres. La qualité de la ripisylve est liée à son degré de naturalité. En effet, une ripisylve saine et adaptée joue un rôle essentiel de protection des milieux aquatiques : maintien des berges grâce aux racines, accueil d'espèces par la présence de caches, régulation de la température de l'eau par l'ombrage qu'elle produit, etc. La plantation d'essences non adaptées telles que les résineux engendre des perturbations : système racinaire traçant déstabilisant les berges, dégradation ralentie de la litière et son accumulation, etc.



POURQUOI PAYER POUR UN ABREUVOIR ALORS QUE MES BÊTES PEUVENT BOIRE À LA RIVIÈRE ?

● Autrefois, les animaux s'abreuvaient directement à la rivière, mais il s'agissait essentiellement de petits troupeaux de moutons disséminés. Aujourd'hui, avec des troupeaux de bovins concentrés à certains endroits, l'impact est bien plus important ! Les vaches déstabilisent les berges, apportent de la terre et participent ainsi au colmatage du lit du cours d'eau. Elles peuvent également détruire des zones d'habitat et de reproduction pour certaines espèces aquatiques par l'effet direct du piétinement. Enfin, les animaux en faisant leurs besoins dans l'eau contribuent à dégrader la qualité de cette ressource. De ce fait, boire directement à la rivière n'est pas bon pour les bêtes, cela peut leur apporter des problèmes sanitaires.



QUE REPROCHE-T-ON AUX MOULINS ET AUX SEUILS QUI FONT PARTIE DE NOTRE PATRIMOINE ?

● Les moulins et les seuils peuvent, dans certains cas, constituer des obstacles à la continuité écologique, c'est-à-dire qu'ils empêchent certaines espèces de satisfaire leur cycle biologique, par exemple les truites ont besoin de se déplacer vers l'amont pour se reproduire. De plus, ils empêchent des populations de se rencontrer et contribuent de ce fait à leur appauvrissement génétique (*consanguinité*). Enfin, certains ouvrages stockent les sédiments et empêchent leur déplacement vers l'aval. Auparavant, ces ouvrages étaient gérés (vannages notamment), ce qui réduisait fortement ces problèmes. Mais on peut concilier le respect du patrimoine et la sauvegarde de l'environnement, il ne s'agit en aucun cas de tout arraser !



Les Gorges du Chavanon
et ses forêts de feuillus
Sources : PNRML

Nous pouvons tous agir à notre niveau pour économiser l'eau ou réduire les pollutions !

ÉLEVEUR

- Je protège les berges de mon cours d'eau en installant **abreuvoirs, clôtures, pont ou passage à gué***
- J'intègre les zones humides dans mon pâturage et j'y **limite le rigolage** (moins souvent et sur les indispensables uniquement)
- Je mets en place un système d'exploitation qui **limite l'utilisation de produits phytosanitaires et vétérinaires** et valorise mes effluents.
- Je favorise le développement d'arbres et arbustes en bord de cours d'eau



PROPRIÉTAIRE D'ÉTANGS

- Je réalise un **suivi régulier de ma retenue** pour avoir une bonne connaissance de son fonctionnement et intervenir dès que nécessaire
- J'installe des équipements et je réalise des aménagements réglementaires, fonctionnels, bien dimensionnés et entretenus : **digue, système de vidange, déversoir de crue, pêcherie, dispositif de décantation, etc.**
- Je réalise des **vidanges régulières** (tous les 2-3 ans en moyenne) et prévois des **temps d'assez** pour minéraliser les vases et limiter les problèmes sanitaires
- Je restaure la continuité écologique en réalisant une **dérivation**
- J'**adapte la gestion piscicole** aux possibilités d'accueil de l'étang et du milieu aval en privilégiant les espèces autochtones





PARTICULIER & JARDINIER

- Je coupe l'eau en me lavant les dents ou en faisant la vaisselle
- J'installe des **réducteurs de débit** aux robinets, un lave-linge économe, ou encore des **toilettes sèches**
- Je réutilise l'**eau de pluie pour le jardin**, et même l'eau de lavage et de cuisson des légumes
- Je privilégie le **paillage, les associations de plantes complémentaires et les répulsifs naturels** au jardin, au lieu d'utiliser des fertilisants et des pesticides

FORESTIER

- Je conserve un **cordon végétal naturel** d'au moins 5 m en bord de cours d'eau et je dispose au moins **le dernier andain parallèle au cours d'eau** (ou je crée une rigole de rétention des sédiments).
- J'opte pour des méthodes alternatives (**potets travaillés** par exemple) en évitant les phytosanitaires systématiques
- Je laisse les souches en bord de cours d'eau, je ne plante pas dans les zones humides
- J'aménage les pistes pour réduire les risques de pollution : **saignées latérales et petits bassins de décantation dans les fossés**
- J'installe des **franchissements** de cours d'eau temporaires (à retirer après le chantier) ou permanents *



ÉLU D'UNE COLLECTIVITÉ LOCALE

- Je lance le **zéro pesticide sur la commune**
- J'assure la bonne gestion des étangs publics
- J'**optimise les systèmes d'assainissement collectif***
- Je rends **franchissables les ouvrages publics** (de type franchissement routier)* pour permettre la continuité écologique

*Certaines de ces interventions peuvent être soumises à déclaration ou autorisation (se renseigner au cas par cas auprès des services de la DDT).

EN SAVOIR PLUS

Demandez au Parc le document **Sylviculture et cours d'eau, guide des bonnes pratiques** (2014) et consultez le **Guide de gestion durable de l'étang en Limousin** (2009)

Questions Réponses



INSTALLER UNE PASSE À POISSONS COÛTE TRÈS CHER, EST-CE LA SEULE SOLUTION ?

● La réglementation impose de trouver une solution pour permettre de restaurer la continuité écologique à certains endroits où elle est empêchée par un ouvrage. La passe à poissons est une solution envisageable mais pas la seule. Avant tout projet, il est essentiel de s'interroger sur l'usage de cet ouvrage. On peut aussi effacer les seuils qui ne sont plus utiles et sans valeur patrimoniale ou créer une dérivation par exemple. Un accompagnement technique peut vous être proposé si vous êtes propriétaire d'un ouvrage.



POURQUOI LES ÉTANGS PEUVENT-ILS ÊTRE UN PROBLÈME ?

● On recense environ 220 étangs sur le bassin versant. Toutes les retenues du territoire sont artificielles et servent pour le tourisme, le développement de piscicultures, l'agrément ou l'irrigation. 80% des étangs actuels ont été créés dans les années 70-80 ! Cette explosion de retenues sur une zone de cours d'eau fraîche, dynamique et riche en oxygène, a créé de nouveaux obstacles et des déséquilibres physico-chimiques tel l'élévation de la température de l'eau, ce qui met en péril le cycle biologique d'espèces autochtones comme la truite fario (*son développement s'arrête au-dessus de 18°C*). De plus, dans ces étangs ont été introduites des espèces comme les écrevisses américaines ou les carpes, brêmes et chevesnes, qui concurrencent les espèces naturellement présentes. Enfin, les vidanges mal gérées entraînent des problèmes de colmatage et de pollutions ponctuelles mais intenses. Il est donc important en tant que propriétaire, d'assurer la bonne gestion de sa retenue.



Y-A-T-IL DES SUBVENTIONS POUR ÉQUIPER OU EFFACER UN PLAN D'EAU ?

● Il est effectivement possible de bénéficier d'un accompagnement technique et financier pour réduire l'impact du plan d'eau. Les subventions (taux d'aides) dépendront principalement du secteur géographique, de l'existence légale de l'ouvrage, de sa conformité, de la nature du projet... A titre d'exemple, il est possible d'obtenir de 80% à 100% d'aides dans le cas d'un effacement d'étang ainsi qu'un accompagnement technique pour la bonne conduite du projet.



EN QUOI LA SYLVICULTURE A-T-ELLE UN IMPACT SUR LES COURS D'EAU ?

Les coupes forestières peuvent avoir un impact lorsque des engins franchissent des cours d'eau, lorsqu'elles mettent à nu des terrains (érosion des sols, lessivage des polluants), lorsque les exploitants ouvrent des pistes forestières ou rejettent des hydrocarbures. La replantation, quand elle induit des travaux préalables du sol (dessouchage, sous-solage), a également un impact sur le milieu aquatique lorsqu'elle est située en bord de cours d'eau.



POURQUOI SAUVER LA MOULE PERLIÈRE A TANT D'IMPORTANCE ?

La Moule perlière est une espèce très rare puisqu'environ 99% d'entre elles ont disparu en France depuis le début du XX^{ème} siècle. 80 cours d'eau abritent encore ce mollusque que l'on appelle aussi la mulette, dont 59 rivières appartiennent au Massif Central. Le bassin versant du Chavanon accueille environ 1/3 des moules perlières recensées en Limousin. Notre territoire a donc une forte responsabilité de préservation de cette espèce à l'échelle nationale ! De manière générale, cette espèce ne vit que dans des eaux de bonne qualité physico-chimique, elle est à ce titre considérée comme indicatrice de la qualité du milieu. Or les populations baissent et vieillissent (aucun jeune observé) car la qualité de l'eau et de son habitat diminue. Il faut inverser la tendance !



POURQUOI N'EST-IL PAS CONSEILLÉ DE PLANTER OU REPLANTER EN ZONES HUMIDES ?

Lors de l'essor de la sylviculture sur le territoire du plateau de Millevaches, il y a une soixantaine d'années, de nombreuses zones humides ont été drainées puis plantées en résineux. Cette nouvelle activité économique a conduit à réaliser des tests à la fois sur les essences choisies et sur la localisation de leur implantation. A présent, et avec le retour d'expériences que nous en avons, la plantation en zones humides est économiquement non-viable et incompatible avec la préservation de ces milieux. Le boisement artificiel de ces parcelles détruirait et assécherait de manière irrémédiable ces habitats. De plus, le caractère hydromorphe du sol, c'est-à-dire le fait qu'il soit saturé d'eau, entraîne une croissance ralentie et un dépérissement des plants. Les essences utilisées le plus souvent dans des projets de plantation (mélèze, douglas, sapin pectiné, etc.) se fendent et se désagrègent sous l'effet du gel, et donc déconseillées en zones humides. Seules les espèces autochtones peuvent s'y développer spontanément (aulnes, frênes, bouleaux).

Du ruisseau au robinet *(et vice-versa !)*

Les nombreuses sources, cours d'eau et plans d'eau du territoire, donnent l'impression trompeuse que l'eau y est une ressource généreuse et inépuisable. **Au contraire, la production d'eau potable, vitale pour nos sociétés, est fragile, limitée, et fortement liée à la qualité des milieux naturels.**

L'alimentation en eau potable des communes provient soit des **eaux de surface** (prélèvements dans les rivières ou plans d'eau) soit des **eaux souterraines** (prélèvements dans les nappes). Ici, à cause de l'imperméabilité du sous-sol granitique, les réservoirs d'eau souterraine sont constitués de **nombreuses petites nappes peu profondes**, déconnectées les unes des autres. Les gestionnaires sont donc dans l'obligation de **multiplier les points de prélèvement**, de plus en plus difficiles à trouver et à exploiter. On constate d'ailleurs quelques problèmes, ponctuellement : protection insuffisante des captages, mauvais entretien des ouvrages, acidité provoquant la corrosion des canalisations, pollutions ponctuelles (bactériologie ou chimique), etc.

Plus la ressource (c'est-à-dire l'eau brute) est contaminée et polluée, **plus il est nécessaire de la traiter, et donc plus sa distribution coûte cher.**

L'eau qui sort de notre robinet est donc intimement liée aux pratiques de l'agriculteur, du sylviculteur, de la commune, du jardinier, et de chaque citoyen. Il est toujours préférable de

privilégier le préventif au curatif c'est-à-dire de développer des pratiques respectueuses de l'environnement plutôt que de faire face à des situations d'urgence.



*GLOSSAIRE / Eau potable

Une eau potable est une eau que l'on peut boire sans risque pour la santé. Des normes ont ainsi été établies fixant notamment les teneurs limitées à ne pas dépasser pour un certain nombre de substances nocives et susceptibles d'être présentes dans l'eau. L'Union Européenne définit les normes de qualité essentielles auxquelles doivent satisfaire les eaux destinées à la consommation humaine.

Préservons les milieux aquatiques et zones humides de toute pollution ou perturbation afin qu'ils puissent assurer leur fonction auto-épuratrice et continuer à nous fournir une eau de bonne qualité !

Le cycle de l'eau



- 1 Prélèvement d'eau dans le milieu (cours d'eau ou nappes souterraines)
- 2 Production d'eau potable
- 3 Contrôle de la qualité et ajout de traitements éventuels
- 4 Stockage

- 5 Distribution
- 6 Collecte des eaux usées
- 7 Traitement des eaux usées
- 8 Contrôle de la qualité des rejets
- 9 Rejet dans le milieu

Avant / Après



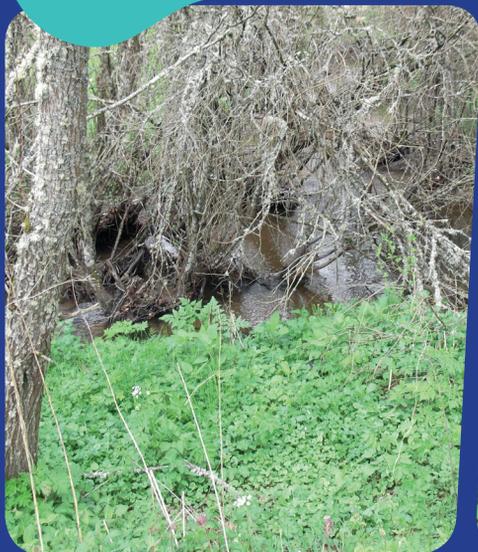
- Des actions pour **restaurer la continuité écologique** sont conduites afin de favoriser la libre circulation des poissons, pour leur permettre d'assurer pleinement leur cycle de vie et d'améliorer le transport des sédiments. Certains ouvrages hydrauliques n'ayant plus d'utilité et aucune valeur patrimoniale, sont retirés. D'autres ouvrages sont aménagés pour concilier les usages. Cet accompagnement technique et/ou financier concerne aussi les propriétaires d'étangs.
- Des opérations visant à **restaurer et entretenir les berges des cours d'eau** sont engagées. L'objectif est de gérer les obstacles, de favoriser la présence d'une végétation diversifiée en essences et en âge sur les berges, et d'éviter la fermeture des cours d'eau. Ces interventions se font de manière raisonnée, douce et sélective en privilégiant le maintien d'espèces qui vivent naturellement dans ces milieux.
- Des travaux pour **réduire les dégradations morphologiques** sont également réalisés : aménagements d'abreuvoirs, pose de clôture, mise en place de franchissement pour les engins ou le bétail...

Et bien sûr un suivi de la qualité de l'eau sur toute la durée du programme pour évaluer l'efficacité des travaux, et des actions de connaissance, de communication et de sensibilisation



Suppression d'un obstacle
sur le Ruisseau de la Ramade
© PNR, P. PEYRARD

Entretien
de la végétation rivulaire
sur le Ruisseau de l'Abeille
© P. PEYRARD



Création
d'un franchissement
sur le Ruisseau de la Vergne
© P. PEYRARD



20 porteurs de projet

◆ Syndicat mixte

PNR MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Julie Collet

Maison du Parc - 7 route d'Aubusson

19290 Millevalches

05 55 96 97 04

j.collet@pnr-millevalches.fr

www.pnr-millevalches.fr

◆ Établissements publics de coopération intercommunale

CC PAYS D'EYGURANDE

Pierre Peyrard

ZAC du Vieux Chêne

19340 - Monestier-Merlines

05 55 94 37 86

chavanon.ppeyrard@orange.fr

www.pays-eygurande.com

CC DU HAUT MARCHOIS

www.eaupaysmarchois.wordpress.com

Louis Cauchy

Mairie - 23360 Crocq

05 55 67 86 15

eau.paysmarchois@hotmail.fr

eau.paysmarchois.wordpress.com

SANCY-ARTENSE COMMUNAULTÉ

Adeline Cesco

Route de Bagnols

63680 La Tour d'Auvergne

04 73 21 79 79

cadredevie@sancy-artense.com

www.sancy-artense.com

CC SIOULET CHAVANON

Pierre Peyrard

4, rte de Tulle - 63700 Bourg-Lastic

05 55 94 37 86

chavanon.ppeyrard@orange.fr

www.sioulet-chavanon.fr

CC DES SOURCES DE LA CREUSE

Brice Laborde

Mairie - 23100 La Courtine

05 55 66 78 38

eau.sourcesdelacreuse@gmail.com

CC HAUTE COMBRAILLE

Avenue du Marronnier

63380 Pontaurou

04 73 79 70 70

www.auvergne-hautecombraille.com

◆ Collectivités

MAIRIE DE BOURG-LASTIC

Jean-François Bizet

Mairie de Bourg-Lastic

63760 - Bourg-Lastic

04 73 21 80 28

mairie.bourg.lastic@wanadoo.fr

www.bourg-lastic.fr

MAIRIE DE GIAT

Didier Senegas Rouviere

Mairie de Giat - 63620 Giat

04 73 21 71 67

mairie-giat@wanadoo.fr

www.mairie-giat.fr

◆ Établissement public économique

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CREUSE

Élodie Blanchard

1 rue Martinet - 23011 Guéret

05 55 61 50 00

elodie.blanchard@creuse.chambagri.fr

www.limousin.synagri.com

◆ Syndicat mixte

SIAEPA DE CROQC

Pierre Leyniat

2 Place de la Mairie - 23260 Crocq

05 55 83 12 45

◆ Associations loi 1901

CONSERVATOIRE DES ESPACES ET PAYSAGES D'Auvergne

Lucie Le Corguillé

Mouline de la Croûte

Rue Léon Versepu - 63200 Riom

04 73 63 00 11

lucie.lecorguille@espaces-naturels.fr

www.cen-auvergne.fr

CONSERVATOIRE RÉGIONALE D'ESPACES NATURELS DU LIMOUSIN

6, ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence

05 55 03 29 07

www.conservatoirelimousin.com

LIMOUSIN NATURE ENVIRONNEMENT

David Naudon

Centre Nature « La Loutré »

Domaine Départemental des Vaseix

87430 - Verneuil-sur-Vienne

05 55 48 07 88

dnloutr@orange.fr

www.lne-asso.fr

MAISON DE L'EAU ET DE LA PÊCHE

Sébastien Versanne-Janodet

Place de l'église - BP22

19160 - Neuvic

05 55 95 06 76

sebastien.vj@mep19.fr

www.mep19.fr

FDAAPPMA DE CORRÈZE

Stéphane Petitjean

33, place Abbé Tournet - 19000 Tulle

05 55 26 19 98

peche.correze.pma@orange.fr

www.peche-correze.fr

FDAAPPMA DE CREUSE

Aurélié Georget

ou Pierre-Henry Pardoux

60, av. Louis Laroche - 23000 Guéret

05 55 52 24 70

a.vasseurfdappma23@alicepro.fr

ou php.fede23@orange.fr

www.fdpêche23.wix.com

FR CIVAM AUVERGNE

Corinne Mellet Esnouf

48 av. de la résistance - 63600 Ambert

04 73 61 94 04

mellet.civam@wanadoo.fr

www.civamauvergne.e-monsite.com

FR CIVAM LIMOUSIN

Denis Alamome

ou Caroline Dos Santos

Lycée Agricole de Naves Cézarin

19460 - Naves

05 55 26 07 99

denis.alamome@civam.org

www.fr-civam-limousin.com

◆ Entreprise privée (SA) EDF

Maison eau territoire environnement

87012 - Limoges Cedex

www.particulier.edf.fr

www.chavanon-en-action.fr
PNR MILLEVACHES EN LIMOUSIN
www.pnr-millevalches.fr

Bergeronnette des ruisseaux (Motacilla cinerea) © D. Naudon



www.chavanon-en-action.fr
PNR MILLEVACHES EN LIMOUSIN
www.pnr-millevalches.fr

Loutre d'Europe (Lutra lutra) © G. Rodier



